



## licenciement en arret maladie depuis presque deux ans

Par **cookie13**, le **06/03/2013** à **13:39**

bonjour,

licenciement en arret maladie

je suis en maladie depuis le 11/04/2011, l'association d'aide a domicile pour laquelle je travaillais a été reprise en avril 2012,

je suis en maladie car j'ai de nombreux problèmes de santé sur laquelle une dépression sévère vient de ce gréffée.

Je viens de recevoir aujourd'hui ma lettre de licenciement qui prends effet aujourd'hui avec un préavis de deux mois non payé si je ne reprends pas le travail hors il m'est impossible de reprendre ce travail a cause de mes ennuis de santé.

L'employeur avant de me licencier ne doit t-il pas me faire passer par la médecine du travail pour conclure a mon inaptitude a ce poste au lieu de me licencier pour cause réelle et sérieuse du a mon absence prolongée et qui cause des pertubations au sein de l'organisation de l'entreprise?

car là je suis encore en arret de travail , que faire alors

Je précise que j'ai une reconnaissance de travailleur handicapé depuis le 11/2011

merci pour votre réponse  
cordialement

Par **P.M.**, le **06/03/2013** à **16:39**

Bonjour,

De toute façon, l'employeur ne peut pas vous faire passer une visite de reprise tant que vous êtes en arrêt mais il aurait dû vous convoquer à un entretien préalable...

Il faudrait que l'employeur puisse prouver qu'il embauche une personne en CDI après votre licenciement et qu'aucune autre solution pour continuer à vous remplacer n'était possible notamment par un CDD, ce que l'on peut douter après une telle période...